1er prix, M. Jules Struyve.

Classe de cornet, professeur, M. Mager, 1re division, 2e prix, M. Adrien Liagre.

Division supérieure : 1er prix, M. Paul Crépel.

Cette classe produit toujours de bons élèves ; le concours a présenté un réel intérêt.

Classe de basse, professeur M. Guillaume, 1re division, 2e prix M. Pierre Vandommel.

Classe de trombone, professeur M. Guillaume, 1re division, 1er prix M. Victor Delvoye.

Division supérieure, médaille d'argent : M. Jules Desoubry, très brillant élève et l'un des meilleurs instrumentistes que nous ayons entendus dans cette session d'examens. M. Desoubry joue avec beaucoup de goût et de méthode ; il nous a paru, en tous points, digne de la distinction qui lui a été accordée.

La dernière séance qui a eu lieu mercredi soir a été très intéressante.

Elle comprend les épreuves entre les élèves des classes de saxophone et de clarinette professées par M. Louis Montagne, et le concours de solfège entre médaillés de l'Académie.

Le jury se composait comme précédemment des membres de la commission auxquels s'étaient joints M. Grisey, chef de la Musique municipale et M. Paul Fournier, professeur à l'Ecole nationale de Roubaix.

Voici les résultats : Classe de saxophone, division supérieure, 1er prix, M. Joseph Duforest.

Classe de clarinette. — 1re division, 1er prix ex-æquo, MM. Gustave Fourlégnie et Henri Mispreuve; 2e prix, M. Richard Denhaene.

Division supérieure : 1er prix à l'unanimité, M. Léon Depoorter, un très bon élève.

Dans la même division, M. Denis Baes concourait pour la médaille.

Ce jeune homme a exécuté avec une virtuosité peu ordinaire le morceau au choix, un thème varié de Bender; aussi les applaudissements du public ont sanctionné la décision du jury qui lui a décerné la médaille.

Le concours de solfège pour la médaille de vermeil ne comprenait que deux concurrentes, Mlles Descamps et Marguerite Couvreur.

Le morceau imposé à chanter à vue n'était pas sans difficultés comme note et comme tonalité.

Les deux concurrentes l'ont déchiffré avec une certaine aisance.

C'est Mlle Jeanne Descamps qui l'a emporté, et le jury lui a décerné la médaille de vermeil grand module.

La série des examens est close.

Les grands travaux. — On commencera la semaine prochaine la démolition de la maison Odoux, de l'Hôtel de Flandre, et maisons voisines ; de ce qui reste du côté des numéros pairs de la rue du Curé à l'exception de la boulangerie qui fait l'angle de la dite rue et de la place Charles Roussel, laquelle pourra encore rester quelque temps debout.

On sait qu'il existe sur l'hôtel de Flandre un grand support où viennent se réunir quantité de fils télégraphiques et téléphoniques. Il a donc fallu s'occuper d'un nouvel emplacement. A cet effet, un ingénieur de l'administration des postes et télégraphes est venu mercredi après-midi à Tourcoing et de concert avec M. Versmée, directeur de la voirie, il a été décidé qu'on planterait, pour supporter les fils, des mâts de 15 mètres de hauteur, à peu près sur l'emplacement de la bordure du trottoir de la future Bourse de commerce.

Au canal. — Du point terminus au pont du Hallot le canal est complètement terminé et il reste fort peu à faire pour arriver jusqu'au viaduc du chemin de fer d'Halluin, soit au moins les deux tiers du parcours, où on n'aura plus à revenir. Il n'y a donc à compléter que la partie qui s'étend de la rue du Blanc-Seau au canal de Roubaix; et tout porte à croire que dans un bon mois on verra enfin, après trois ans, l'achèvement des travaux. La voie ferrée établie dans le fond du canal a été enlevée dans la partie comprise entre les deux ponts-levis de l'Espierre et du Hallot.

Le lin. — On a publié mercredi l'avis suivant : Champs d'expériences agricoles. — Visite publique. Le préfet du Nord invite les cultivateurs à se rendre, le dimanche 24 juillet, aux champs d'expériences agricoles de lin, de Bousbecque, appartenant à MM. Catry et D'Halluin. Les réunions auront lieu au lieu dit : « Le Chemin des Vaches », à 2 heures 1/2, et au lieu dit : « La Lys », à 3 heures 1/2. M. Comon, professeur départemental d'agriculture, expliquera les expériences entreprises. — Le Préfet du Nord, Vel-Durand.

Autorisations de bâtir. — MM. Verbruyghe-Scalber, une maison, rue Houchard; Devilder, une maison, contour Notre-Dame-de-Lourdes; Desmettre, sentier de Roncq, une maison; Messiaen, rue du Moulin, 5 maisons; Liagre-Flipo, un bâtiment, rue du Virolois; le curé de Notre-Dame de Lourdes, un bâtiment, dans la rue n. 3.

Un accident de voiture. — Mercredi, à 7 heures 1/2 du soir, la voiture de M. L..., marchand de beurre au Sapin-Vert, conduite par son fils âgé de 18 ans, sortait à une allure assez vive de la rue Saint-Pierre, pour entrer dans la rue de Gand. Mme X..., âgée de 70 ans qui suivait le trottoir de cette dernière rue descendait à ce même moment sur la chaussée. Le conducteur lui cria de se garer; mais la pauvre dame qui est sourde n'entendit pas, elle fut atteinte par l'une des roues et violemment projetée sur le pavé.

Elle fut relevée presque privée de connaissance et transportée à l'estaminet « Au Chansonnier », tenu par M. Simoens, où M. Bellet, pharmacien, lui donna les premiers soins. On espère qu'elle en sera quitte pour quelques contusions.

Une future fête. — Le quartier des Francs aura aussi sa fête : un comité s'est formé et une première réunion a eu lieu, mardi soir, dans un estaminet à proximité de la gare.

La fête durera deux jours, le dimanche 14 et le lundi 15 août. Les attractions ne manqueront pas : il est d'ores et déjà décidé qu'il y aura de nombreux jeux populaires sur les différents points de ce quartier dont l'importance s'accroît de jour en jour : carrousel attelé pour dames et pour hommes, jeux de boules à la platine, etc., etc.

Marcq-en-Barœul. — *Outrage public à la pudeur.* — Julienne-Barbe Paccon, âgée de 43 ans, femme Huyghebaert, surnommée « La petite Barbe » s'est livrée en présence de plusieurs femmes et de nombreux enfants aux actes les plus répréhensibles. La malheureuse était en état complet d'ivresse et elle est coutumière du fait. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

— *La marmade.* — Dans la nuit du 18 au 19, on a escaladé une palissade de 2 mètres pour s'introduire dans la cour de M. Adolphe Lesecq, demeurant au hameau du Pont, et on lui a volé ses lapins.

Bondues. — Un carrousel sera donné à Bondues le dimanche 14 août. Voici la liste des prix :

1er prix, 150 francs en espèces ; 2e, 100 fr.; 3e, 75 fr.; 4e, 50 fr.; 5e, 35 fr.; 5e, 25 fr.; 7e, 15 fr.; surprises, 50 fr.

— Jeudi, 11 août, carrousel d'essai.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Linselles se réunira, en séance extraordinaire, le vendredi 22 juillet, à six heures du soir.

LILLE

Le congrès national de géographie. — Voici le programme de la XIIIe session du congrès national des sociétés de géographie de France, qui s'ouvrira à Lille le 1er août, sous la présidence de M. Paul Cambon, ambassadeur de France près la Porte Ottomane, et la vice-présidence de M. Foncin, inspecteur général de l'Université, secrétaire général de l'alliance française :

Lundi 1er août : 2 h. 1/2 du soir, réunion des délégués des sociétés françaises de géographie, au siège de la société de géographie de Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire. — 3 h. 1/2 du soir, séance solennelle d'ouverture sous la présidence de M. Paul Cambon, ambassadeur de France, près de la Porte-Ottomane. — 8 h. 1/2 du soir, grand concert offert par la municipalité de Lille, aux membres du congrès, dans la salle du Palais-Rameau, boulevard Vauban.

Mardi 2 août : 9 heures du matin, séance générale pour l'exposé sommaire des travaux des sociétés françaises de géographie. — 2 heures 1/2 du soir, séance consacrée aux communications personnelles. — 8 heures 1/2 du soir, grande conférence.

Mercredi 3 août : 9 heures du matin, séance consacrée à la discussion des questions portées au programme du congrès. — 2 heures du soir, séance consacrée aux communications personnelles. — 4 heures 1/2 du soir, visite du palais des Beaux-Arts et des musées de Lille, sous la direction de Mgr Dehaisnes, auteur de l'*Histoire de l'Art en Flandre*.

Jeudi 4 août : Visite aux centres industriels de Roubaix et de Tourcoing. — Réception du Congrès par les sections de la Société de géographie de Lille établies dans ces deux villes. — A midi, lunch offert aux membres du Congrès par la section de Roubaix. — Le soir, banquet et concert offerts aux membres du Congrès par la section de Tourcoing.

Vendredi 5 août : 9 heures du matin. — Séance consacrée à la discussion des questions portées au programme du congrès. — 2 heures et demie du soir, séance consacrée aux communications personnelles. — 8 heures et demie, grande conférence.

Samedi 6 août : 9 heures du matin, séance consacrée à des communications. — 2 heures 1/2 du soir, réunion particulière des délégués des sociétés de géographie pour la discussion des vœux formulés au cours du congrès. — 4 heures du soir, séance de clôture. — Communication des vœux maintenus par le comité des délégués. — Désignation des villes où se tiendront les 14e et 15e congrès. — 7 heures du soir, banquet offert par la Société de géographie aux membres du congrès.

Dimanche, lundi et mardi, 7, 8 et 9 août. — Grande excursion à Dunkerque, Calais et Boulogne. — Réception par les municipalités et les chambres de commerce. — Visites des ports. — Etudes des industries locales.

Baccalauréat ès-lettres. — Moderne première partie : ont été admis définitivement : MM. Adriansen, bien; Amboise, très bien; Antomine, bien; Debrun; Defrance, très bien; Delaval, Delaine, assez bien.

Demassieux, Dupetitpierre, assez bien ; Dereusbre, Doréemus, Dubos, Duchêne, bien ; Forbaul, très bien : Foulon, bien ; Fournier, François, Ghienne, Hallez, Hanicque, assez bien ; Riquier, bien ; Roger, Ruysscher, Thébault, Tissier, Vandevelde, Victor, Yon, assez bien.

Marché aux blés de Lille du 20 juillet 1892. (Cours commercial.) — Blés : Les prix sont fermes; néanmoins on obtiendrait encore aux prix de la semaine dernière, mais les acheteurs sont rares. Farines : On offre en boulangerie, de 34,50 à 32 fr. 50 toutes marques ; affaires difficiles.

Bourse linière de Lille. — Pas de changement sur la semaine passée. Prix très soutenus.

Lins de Russie. — Bien qu'il se soit traité un peu moins d'affaires que pendant la semaine dernière, le chiffre des transactions peut être considéré comme assez important pour cette époque de l'année. Prix fermes.

Etoupes de peignage. — Les étoupes de peignage donnent lieu à quelques affaires; les cours sont assez stables depuis quelques mois.

Fils. — Le mouvement des affaires s'est encore ralenti cette semaine. Prix sans changement.

Fils de jute. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis la semaine passée. Les prix restent stationnaires.

Toiles. — Peu d'affaires.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La « Fanfare du Blanc-Seau » exécutera sur la place Thiers, le dimanche 24 juillet 1892, à 5 heures du soir, les morceaux suivants : 1. *Alleoro*, L.-J. Baudonck ; 2. *Croix d'Honneur*, ouverture, M. Bléger ; 3. *Reine des Vagues*, fantaisie, id. ; 4. *Fantaisie variée pour baryton*, J. Christophe, soliste : M. Maes ; 5. *Ouverture fantastique*, A. Govaert ; 6. *Polka pour piston*, Lannay, soliste : M. Guyot. Des chaises seront mises à la disposition du public.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 20 juillet

LE PROCÈS DES DIZAINIERS

DE NOTRE-DAME DE L'USINE

CONTRE

l'«Avenir de Roubaix-Tourcoing» et le «Progrès du Nord»

A l'audience de mercredi est venue, devant le tribunal correctionnel, l'action en diffamation intentée par les dizainiers et dizainières de l'Association de Notre-Dame de l'Usine, aux deux journaux l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* et le *Progrès du Nord*.

On se rappelle les faits qui ont donné lieu à ce procès. Il a été institué dans une vingtaine d'établissements à Roubaix, l'œuvre dite de Notre-Dame de l'Usine; c'est une association qui a pour but la réunion des patrons et des ouvriers chrétiens, et qui a son siège en la paroisse de l'église Notre-Dame. M. Evrard, le doyen, en est le directeur. Outre les réunions, qui ont lieu deux fois par mois, sous la présidence de cet honorable ecclésiastique, il se tient une assemblée chaque mois à l'usine même : on rend compte de tout ce qui intéresse l'Association et on étudie les moyens de travailler à l'amélioration du sort des ouvriers qui en font partie, au point de vue et matériel et moral.

Il faut avoir seize ans pour entrer dans cette confrérie: les membres sont invités à multiplier les exercices de piété et à se rendre de mutuels services, à signaler les infortunes de leurs camarades afin qu'il y soit apporté remède dans la mesure du possible.

Les groupes se partagent en dizaines ayant à leur tête des zélatrices et zélateurs dirigés par les patrons.

Ces derniers s'entendent avec les chefs de dizaines pour les secours à distribuer aux nécessiteux : une caisse est formée, composée d'une cotisation modique mensuelle des ouvriers, membres de l'Association, et un versement annuel des patrons.

Des saluts suivis d'instruction sont chantés à certaines époques de l'année : c'est le premier dimanche d'octobre que se célèbre, en l'Eglise Notre-Dame, la fête annuelle.

C'est, en somme, une œuvre de piété qui, dans l'esprit des patrons qui l'ont suscitée, est instituée pour remédier à la cause sociale, l'objet aujourd'hui de bien des études; elle s'appuie sur les principes de charité chrétienne et ne sollicite que le concours des hommes volontés. Du reste il a été donné à la tribune de la Chambre des *députés le nombre exact des ouvriers et ouvrières* faisant partie de l'Association de N.-D. de l'Usine : sur 32,000 ouvriers à Roubaix il y a en tout deux mille cinq cents adhérents.

Cependant M. Lagrillière-Beauclerc avait, dans l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, publié une série d'articles agressifs contre les patrons qui avaient organisé l'œuvre de Notre-Dame de l'Usine : notamment au lendemain des élections municipales, le journal mettait sur le compte de l'attitude des chefs d'établissement membres de l'Association, l'avènement du parti socialiste à la mairie de Roubaix. C'est parce qu'ils avaient forcé la main à leurs ouvriers que, suivant ce journal, ces derniers se seraient retirés d'eux, il se pratiquait un système de contrainte qui avait abouti à jeter les travailleurs dans les bras des socialistes.

« Vous êtes la cause, ajoutait l'auteur de l'article en s'adressant aux patrons chrétiens, du péril socialiste, vos ouvriers sont fatigués de la communion obligatoire, des pratiques religieuses forcées. C'est vous qui, par vos manœuvres occultes et jésuitiques, avez provoqué ce mouvement qui nous étreint aujourd'hui; les ouvriers ont fait ce à quoi on devait s'attendre, ils ont cherché à se dérober à vos visqueuses étreintes cléricales. »

Toute une série d'articles écrits dans le même esprit et dans une forme aussi passionnée avait paru successivement dans les colonnes du journal et avait provoqué des protestations multiples et de la part des patrons et de la part des ouvriers. Les adhérents de l'Association s'élevaient avec énergie contre les articulations de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*. Les chefs d'usine déniaient hautement avoir jamais exercé aucune pression sur la conscience de leurs ouvriers; et ceux-ci affirmaient n'avoir jamais été l'objet d'aucune vexation de la part des patrons parce qu'ils n'auraient pas été affiliés à l'association.

Ils avaient même fait sommation par huissier, au directeur du journal, d'avoir à insérer leurs protestations.

C'est alors que, dans le numéro du 22 mai, l'auteur de ces diatribes habituelles, M. Lagrillière-Beauclerc, avait, dans un article intitulé « Notre-Dame de l'Usine », présenté les dizainières de la Confrérie comme autant d'ouvrières spécialement chargées d'espionner leurs camarades et de faire chaque semaine sur leurs agissements des rapports complets et détaillés.

« La Confrérie de Notre-Dame de l'Usine, disait l'auteur, comprend, comme on sait, un certain nombre de chefs de groupes qui sont dénommés dizainiers .. ou dizainières.

» Chacun de ces chefs a dix ouvriers ou ouvrières à surveiller. Or, voici ce qu'on réclame des dizainières :

» Tous les mois, ces dernières doivent assister à une réunion ayant pour but la remise des rapports.

» Ces rapports doivent faire mention des faits et gestes des dix personnes placées sous la surveillance directe de la dizainière.

» On y établit les habitudes journalières, les sentiments religieux, la régularité de présence ou l'absence aux offices, les périodes de confession et de communion, les goûts divers, les fréquentations.

» Jamais agent de la Sûreté chargé de surveiller les faits et gestes d'un malfaiteur n'a eu besogne plus minutieuse, plus compliquée à accomplir.

» C'est l'espionnage organisé au sein même de l'atelier, l'espionnage avec son caractère bas et répugnant, avec toutes ses hypocrisies, toutes ses traitrises toutes ses hideurs.

» La dizainière, qui est, en somme, une ouvrière placée hiérarchiquement et en tous cas apparemment, dans une situation équivalente à celle des autres femmes employées à l'atelier est aussi chargée d'observer, de moucharder honteusement ses camarades.

» Quel brillant relèvement du niveau moral! Quel stimulant à l'élévation des esprits ! »

Puis après avoir raconté que l'espionnage a, à la prison de Melun, été rayé des procédés cependant en usage dans les autres maisons centrales, M. Lagrillière ajoute :

« Chose triste à dire, pénible à constater, la morale de Notre-Dame de l'Usine est très inférieure à la morale de la maison centrale de Melun.

» L'espionnage est, dans les ateliers du Nord inféodé aux confréries, la règle principale de la maison.

» La dénonciation est une loi, le rapport des dizainières une obligation.

» Aucun patron catholique faisant partie de Notre-Dame de l'Usine, n'oserait protester contre cette allégation.

» On en est là maintenant, comme moyen de propagande religieuse dans les ateliers de notre région.

» Il n'est pas étonnant qu'avec ce système on arrive, dans quelques fabriques, à terroriser les ouvriers, à les rendre souples et dociles, en apparence, dans la crainte du lendemain.

» Sans cesse menacés par le rapport mystérieux que fait mensuellement le chef de groupe, les ouvriers, un peu inquiets, se méfiant des dénonciations, se tiennent en garde et s'efforcent de dissimuler les pensées d'indépendances qu'ils pourraient avoir.

» Et l'on s'étonne, finissait l'auteur de l'article, de nos indignations, de nos révoltes contre ces gens et contre les centres d'abrutissement qu'ils édifient en l'honneur de la bêtise humaine.

» N'est-ce donc point faire preuve de justice, de bon sens et d'honnêteté que de lutter contre ces confréries odieuses qui, sous prétexte « d'union de prières », poussent à la négation de la raison, à l'anéantissement des individualités, à l'avilissement des âmes! »

Les ouvriers qui, jusque-là, s'étaient contentés de protester contre les articulations de l'« Avenir » tant qu'elles se bornaient à des récits plus ou moins fantaisistes ou invraisemblables, se sentirent froissés dans leurs sentiments d'honnêteté et de loyauté : mouchard, c'est la plus cruelle injure qui puisse être adressée à un homme de cœur.

Ils résolurent d'en appeler à la justice, et le jour même où avait lieu l'interpellation sur Notre-Dame de l'Usine portée à la Chambre par M. le député Moreau, ils assignaient devant le Tribunal correctionnel l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* et le *Progrès du Nord*.

Les dizainiers avaient au nombre de 155, intenté l'action, nous en donnons les noms ci-après :

1. A. Nivesse, 2. Lamon, 3. J.-B. Watteau, 4. Ph. Lozé, 5. Ch. Jacquart, 6. H. Catel, 7. E. Nivesse, 8. Henri Desquiens, 9. A. Devendeville, 10. H. Legrit, 11. Jules Desclusse, 12. A. Loudart, 13. E. Prévost, 14. V. Bonnier, 15. E. Delanglez, 16. V. Ramon, 17. A. Leynaert, 18. E. Duhamel, 19. Jean Docteur, 20. Laurent Gaubaert, 21. F. Vandemboor, 22. Jules Cocheteux, 23. J.-B. Gossaert, 24. P. Gosse, 25. H. Moulart.

26. Lepers, 27. J. Burgraeve, 28. Isidore, 29. V. Cousin, 30. C. Buneghem. 31. A. Doty, 32 L. Florin, 33. D. Loridan, 34. Lagache, 35. Prosper Sadewyn, 36. G. Dussaussoy, 37. Jules Delporte, 38. L. Dubussoy, 39 L. Dasnes, 40. J. Wauters, 41. Emile Mesplomb, 42. Jules Florin, 43. E. Sandraps, 44. Desquineere, 45. R. Landrieux, 46. H. Grimonprez, 47. E. Mullie, 48. L. Dutranoy, 49, Delet 50. F Ragistère.

51. Georges Willem, 52. Solte, 53. Alp. Monnier, 54. Ch. Vandeputte, 55. Ad. Turpin, 56. Ch. Carrette, 57. Léon Charles, 58. D. Debaudringhen, 59. Aug. Leveugle, 60. F. Steux, 61. Henri Honorez, 62. Henri Debuquois, 63. Cyr. Duhamel, 64. Em. Destailleurs, 65. L. Vandeputte, 66. E. Delcamp, 67. H. Kints, 68. Louis Deffrennes, 69. H. Hanyère, 70. Corsaert, 71. A. Beele, 72. Pinguet, 73. Em. Plouvier, 74. G. Destombes, 75. Dekoque.

76 G. Desquiens, 77 A. Haugedé, 78. D. Lecomte, 79 Decottignies, 80. Demarque, 81. R. Sion, 82 Christiaen, 83. Vantaghem, 84 H. Danel, 85. L. Ducatteau, 86 F. Dorpe, 87. Gervais Pens, 88. H. Danel fils, 89. Félix Delpierre, 90 Benoît Henneuse, 91. Th. Descennier, 92. B. Medsdagh, 93. Léonard Vandevoorde, 94. E. Gérard, 95. F. Desbonnet, 96. Jean Debacker, 97. C. Colasse, 98. J. Tiberghien, 99 L. Fleunevaux, 100 Th. Tiberghien.

101. Alfred Delcroix, 102. Victor Loison, 103. Foulon Evrard, 104. Louis Fauvarque, 105. Louis Durieux, 106. Can Vandenbulcke, 107. Raymond Rousseaux, 108. Alphonse Millescamps, 109. Hubert Mesplomb, 110. H. Delporte, 111. Paul Plancq, 112. H. Wyttenour, 113 Henri Duquesne, 114. Jules Durieux, 115. J. Deffrennes, 116. E. Courtray, 117. E. Leconte, 118. Emile Wyle, 119. P. Crépel, 120. P. Gruez, 121. Louis Formont, 122. J.-B. Delobel, 123. J.-B. Vérèle, 124. Alp. Vergison, 125. J.-B. Vandeputte, 126. Hubert Delannoy, 127. J.-B. Delannoy, 128. C. Delamon, 129. Richard Verhaest.

130. E. Lecroart, 131. J.-B. Lepoutre, 132. F. Lepoutre, 133. C. Lefebvre, 134. Depraeter, 135. E. Salembier, 136. Jules Vignolle, 137. Louis Dmyre, 138. G. Osson, 139. H. Leclercq, 140. Jules Lorthioir, 141, Cyrille Labens, 142. F. Catteau, 143. A. Decraemer, 144. J. Michel, 145. Désiré Boucan, 146. Arthur Vercoutere, 147. Arthur Wagnon, 148. D. Delannoy, 149. C. Vanhoutte, 150. Jean Dejode, 151. G. Christians, 152. Lapierre, 153 Vandervèghe, 154, Defontaines, 155. Detorym.

Huit ou dix jours après, les dizainières elles-mêmes, au nombre de 80, faisaient à leur requête délivrer un autre exploit par huissier au journal : ce sont les ouvrières dont les noms suivent :

1. Marie *Vandenberghe*, 2. Sylvie *Descamps*, 3. Julie Decrême, 4. Clara Couvreur, 5. Adeline Leroux, 6. Sylvie Rauter, 7. Léonie Neerman, 8. Elise Verschaeve, 9. Fidéline Ségard, 10. Elisa François, 11. Julia Vercheld, 12. Adèle Catrice, 13. Rosalie Nys, 14. Marie Tiberghien, 15. Marie Stoffens, 16. Mathilde Montignies, 17. Marie Mesplomb, 18. Victorine Desreux, 19. Marie Lecomte, 20. Eugénie Ridelle, 21. Louise Spriet, 22. Malvina Descamps, 23. Philomène Deffrennes.

24. Marie Dupuyron, 25. Maria Bocq, 26. Mathilde Judicq, 27. Florentine Delcourt, 28. Céline Bourgois, 29. Marie Bodart, 30. Irma Lestarquiet, 31. Marie Heymann, 32. Sophie Catoire, 33. Catherine Liénard, 34. Marie Vandecavel, 35. Victoire Duquesne, 36. Angele Boquet, 37. Marie Hebbig, 38. Emma Vanache, 39. Catherine Desmazure, 40. Juliette Villette, 41. Clara Tesse, 42. Elise Leuridan, 43. Clémence Duriez, 44. Fidéline Henneuse, 45. Palmyre Florin, 46. Louison Lerouge, 47. Marie Claudel, 48. Maria Duriez.

49. Adèle Bury, 50. Flore Lagache, 51. Julie Lagache, toutes célibataires, majeures à Roubaix, 52. Rosalie Dubois, 53. Rosalie Marthe, 54. Hélène Arensma, toutes demeurant à Tourcoing (Blanc-Seau), 55. Marie Leleu, demeurant à Mouvéaux, 56. Martine Delcourt, demeurant à Croix, 57. Clémence Descamps, 58. Hermance Descamps, 59. Clémence Verclef, 60. Marie Bossut, 61. Marie Sopie, 62. Flore Coucke, toutes célibataires majeures, demeurant à Wattrelos.

63. Mme Héléna Jean-Baptiste, épouse assistée et autorisée de M. Charles Dubar, et de ce dernier pour la validité, 64. Mme Anne Franc, épouse assistée et autorisée de M. Jean Dooghe et de ce dernier pour la validité, 65. Mme Delcourt, épouse assistée et autorisée du sieur Ducatteau, 66. Mme Pélagie Duvivier, épouse assistée et autorisée du sieur Jules Parez et de ce dernier pour la validité, 67. Mme Eléonore Delesalle, épouse assistée et autorisée du sieur Jules Renaux et de ce dernier pour la validité, 68. Mme Eugénie Devernan, épouse assistée et autorisée du sieur Antoine Fassiaux et de ce dernier pour la validité.

69. Mme Angèle Ducoulombier, épouse assistée du sieur Ferdinand Leclercq et de ce dernier pour la validité, 70. Mme Marie Maddelaire, épouse assistée et autorisée du sieur Cyrille Laebens et de ce dernier pour la validité, 71. Mme Juliette Pottier, épouse assistée et autorisée du sieur Pierre Courrier et de ce dernier pour la validité, 73. Mme Elodie Dirick, épouse assistée et autorisée du sieur Charles Kerkhove et de ce dernier pour la validité,

73. Mme Louise Lapierre, épouse assistée et autorisée du sieur Lapierre, et de ce dernier pour la validité, 74. Mme Angèle Cantaert, épouse assistée et autorisée du sieur Jules Jouret, et de ce dernier pour la validité, 75. Mme Léonie Baert, épouse assistée et autorisée du sieur Jules Gheysen, et de ce dernier pour la validité, tous les sus-nommés demeurant à Roubaix. 76. M. Henri Lepoutre, en sa qualité de tuteur naturel et légal de sa fille mineure Julie Callew, demeurant avec lui à Croix, 79. M. Decourtray, en sa qualité de tuteur légal de sa fille mineure Juliette Decourtray, 80. M. Verdonck, en sa qualité de tuteur naturel et légal de sa fille mineure Marie Verdonck, demeurant avec lui, 81. Jean Verdooren, en sa qualité de tuteur de sa belle-fille mineure Marie Dupont, tous demeurant à Wattrelos, toutes journalières, dizainières de la Confrérie de Notre-Dame de l'Usine.

L'affaire appelée le 6 juillet avait été renvoyée à quinzaine : M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame de Roubaix et M. Louis Cordonnier, industriel, ont été, paraît-il, cités à la requête des plaignants qui tiennent à justifier qu'ils sont en réalité dans l'Association, en qualité de dizainiers : les directeurs de l'Œuvre sont, en effet, à même de répondre à ce sujet.

C'est Me Boyer-Chamard qui a été choisi par les demandeurs pour exposer leurs griefs : il doit examiner devant le tribunal la question non seulement en fait, mais encore au point de vue de la jurisprudence en la matière, et notamment le point de savoir si les dizainiers sont suffisamment visés pour avoir le droit de se plaindre des termes diffamatoires employés par l'auteur de l'article.

Aux revendications des plaignants, la défense compte opposer, si nous nous en rapportons aux échos de la salle des Pas-Perdus — où se promènent les accusés, leur défenseur et quelques-uns de leurs amis — le système suivant :

C'est l'esprit général de l'article incriminé qu'il faut étudier. L'*Avenir* a entrepris une campagne, une étude du socialisme chrétien tel que l'entendent les patrons catholiques de la région du Nord dans le but de moraliser leurs ouvriers. Or, c'est le droit de la presse de discuter, de critiquer la manière dont les patrons catholiques entendent relever le niveau moral de leurs ateliers.

Entr'autres preuves des faits qu'elle reproche aux plaignants, la défense se propose de citer le témoignage écrit d'une ancienne dizainière de la maison Amédée Prouvost Mlle Julie B..., qui attesterait qu'elle était chargée de voir si ses ouvrières allaient à la messe, à la communion.

Partant de là, la défense s'efforcera d'établir que l'article incriminé a été écrit sur cette donnée, et au cours d'une campagne entreprise non *contre les plaignants*, mais contre les patrons. Poursuivant son argumentation, elle ajoutera qu'il n'est jamais entré dans l'esprit du journaliste l'intention de nuire aux plaignants. A la Chambre d'ailleurs, MM. Moreau et Dron n'ont fait que répéter les assertions de l'*Avenir* : ils n'avaient cependant pas l'intention d'insulter les dizainiers et les dizainières : leur but était de signaler les institutions que l'on comprend sous le nom général de socialisme chrétien, et c'est uniquement les patrons que leurs attaques visaient.

Nous ne faisons, bien entendu, que répéter dans ses grandes lignes le système de réfutation que va présenter la défense.

Se plaçant ensuite au point de vue des demandeurs et des demanderesses, la défense se propose d'établir que la confrérie de Notre-Dame de l'Usine n'est pas spéciale à l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, mais qu'elle s'étend sur toute la région du Nord, et qu'elle est même affiliée à une archiconfrérie de Reims. Elle contestera enfin que les dizainiers et les dizainières aient qualité pour intenter ce procès ; que si les plaignants justifiaient de leur qualité, leur action n'en serait pas moins non-recevable parce que l'on ne s'est pas occupé d'eux, mais bien des patrons ; que s'ils se sentaient au surplus visés, les milliers de dizainiers et de dizainières que compte la région du Nord pourraient au même titre se croire également atteints — et, qu'en définitive, quand on attaque tant de monde, on n'attaque personne.

* * *

Les débats se sont ouverts à trois heures, sous la présidence de M. Parenty, assisté de MM. Lubbe et Dupas. M. Bouillon, substitut du procureur de la République, occupait le siège du ministère public : il a conclu à la non recevabilité de l'action des plaignants.

Me Boyer-Chamard représentait les dizainiers et les dizainières : il a déclaré, au début, renoncer au procès intenté par les premiers.

Enfin, Me Baggio défendait les prévenus, MM. Dugardin et Lagrillère.

M. Louis Cordonnier, industriel à Roubaix, et le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, avaient été entendus comme témoins, au début de l'audience, à la requête des demandeurs.

Conformément à la loi, nous nous abstenons de rendre compte des débats, qui n'apprendraient d'ailleurs rien de bien neuf à nos lecteurs. Ils ont été clos à six heures et demie, et le prononcé du jugement renvoyé à huitaine.

L'affaire avait attiré relativement peu de monde — mais la presse était au grand complet.

* * *

LE CLERGÉ SE DÉFEND. — Deux procès de presse avaient été examinés au début de l'audience : M. le curé d'Hellemmes avait intenté une action en diffamation à un habitant de la commune du nom de Levecq, à raison de propos diffamatoires tenus sur son compte par celui-ci. Levecq est condamné à vingt-cinq francs d'amende et cent francs de dommages-intérêts

M. le curé de l'église Saint-Charles à Houplines s'était aussi jugé diffamé dans un article du *Journal d'Armentières* : le gérant M. Verhaer, assigné est condamné aussi pour le fait l'injure à vingt-cinq francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages-intérêts.

TRIBUNAUX

Cour d'appel de Douai. — LES FRAUDES DE POIVRE A ROUBAIX. — Dans le courant du mois de juin, le tribunal correctionnel de Lille condamnait, pour fait de fraudes, les nommés Désiré Vancomerbeck père et son fils Clovis, tous deux en fuite, chacun à un an de prison : Odile Carette, femme Vancomerbeck, à quatre mois ; Désiré et Achille Vancomerbeck, chacun à trois mois, et tous solidairement à quatre amendes de 500 fr., une amende de 2,673 fr. et une autre amende de 6,180 fr.

Nos lecteurs se rappellent les faits. Le père et le fils prirent la fuite et la prévention accusa les deux autres fils et la mère de complicité. Ces trois derniers ont appelé du jugement de Lille et l'affaire est venue lundi devant la Cour de Douai; les débats ont tenu deux audiences présidées par M. Destricker. Le siège du ministère public était occupé par M. Blondel, avocat général.

La femme Vancomerbeck, qui n'était pas détenue, avait pour défenseur Me Joire, et les deux fils, Désiré et Achille, tous deux détenus, avaient pour défenseur Me Plouvier.

L'audience du lundi a été consacrée au rapport de M. Destricker ; celle de mardi aux plaidoiries et au réquisitoire. Les défenseurs ont examiné longuement la seule question de droit soulevée dans l'affaire et consistant dans l'interprétation des termes « hameau ou écart », c'est-à-dire des lieux qui ne jouissent pas de certaines immunités accordées par la douane aux autres communes de plus de 2,000 âmes.

Mes Plouvier et Joire prétendent que le jugement du tribunal de Lille a violé les articles 37, titre 13, de la loi du 22 août 1791; 38 de la loi du 27 avril 1816 et le décret du 1er vendémiaire an IV; ils demandent la réformation du jugement et l'acquittement de leurs clients. M. Dru, contrôleur des douanes à Douai, a demandé la confirmation pure et simple du jugement de première instance. M. Blondel, avocat-général, a conclu à la confirmation du jugement du tribunal de Lille. L'arrêt sera rendu demain.

Audience des criées. — A l'audience des criées, mercredi, au tribunal civil de Lille, les propriétés suivantes ont été vendues :

Deux maisons, sises à Roubaix, boulevard de Mulhouse; mises-à-prix séparément 42,000 fr. et 40,000 fr., ont été adjugées ensemble 21,500 fr. à Me Houzé.

La nue propriété de trois maisons de journaliers, sises à Toufflers, au chemin de Lys, avec 26 ares 58 centiares de fonds, mise à prix, 1,810 fr., après surenchère, a été adjugée à Me Rombaut, 1,815 fr. La nue propriété de 2 maisons et 2 ares 48 centiares de fonds, sis à Leers, mise à prix 1,285 fr., a été adjugée 2,310 fr. à Me Jaspar. La nue propriété de 44 ares 30 centiares de terre en labour, sis à Leers, mise à prix 1,285 francs, a été adjugée pour ce prix à Me Jaspar.

Entérinement des lettres de grâce de L'ASSASSIN LEBEAU

DEVANT LA COUR DE DOUAI

Mercredi 20 juillet, a eu lieu, en audience solennelle de la cour, l'entérinement des lettres de grâces de Louis-Hector Lebeau, condamné à mort par la cour d'assises de Douai, le 21 mai 1892. Très peu de personnes, bien que ce fût jour de marché, ont suivi Lebeau de la prison Saint-Vaast au palais de justice.

Lebeau, vêtu du costume des prisonniers, vareuse, pantalon de drap gris, chaussé de sabots, a quitté la maison d'arrêt à 10 h. 1/2 précises. Arrivé au palais, les quatre gendarmes et un brigadier qui l'accompagnaient l'ont conduit dans la chambre du conseil de la cour d'appel, jusqu'à l'ouverture de l'audience solennelle.

Lebeau est peu expansif. Dans le trajet de la prison au palais, il s'amusait à faire résonner les fers qui lui entravaient les poignets. En somme, beaucoup de tranquillité d'âme ! A aucun moment, il n'a désespéré de la clémence du président de la République. Son assurance n'a fait que grandir à mesure que s'écoulaient les jours, depuis sa condamnation. Il prétend que le procureur de la république d'Avesnes lui aurait fait entrevoir, si sa conduite était bonne, la possibilité de revenir un jour en France. Et Lebeau a grand espoir. Il compte se marier par là. Vandomme, parricide comme lui, bien que plus âgé, entrevoit les mêmes espérances.

L'entérinement des lettres de grâce s'est fait à 11 h. 50.

L'audience solennelle, sous la présidence de M. Mazeaud, premier président, était ouverte avant que le public fût admis dans la grande chambre. M. Blondel, avocat général, occupait le